Antoniens, faites-vous entendre!

Enquêtes publiques sur l'avenir de la Résidence Universitaire et sur un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (jusqu'au 6 février 2012).

La mairie demande qu'on lui accorde toute latitude dans ses projets de bâtiments publics, par l'introduction de l'article suivant dans la plupart des zones d'Antony : *« Il n'est pas fixé de règle pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif. »* (voir le résumé du dossier via notre site : www.aspea.fr). Cet article avait déjà été proposé pour la zone UAb lors de l'enquête publique du printemps 2010, mais il avait été retoqué par le commissaire enquêteur : *« Suite à la réserve du commissaire enquêteur et afin de répondre à certaines inquiétudes exprimées lors de l'enquête publique, cette modification est supprimée. »* Pourquoi revenir à la charge? Est-ce que la même mesure sera proposée chaque année jusqu'à ce qu'un commissaire-enquêteur complaisant donne son blanc seing?

Nous estimons que cette mesure est la porte ouverte à tous les abus. On peut déjà le constater dans l'avenue Pierre Brossolette, où la Mairie a des projets de grande envergure, associant la reconstruction de l'école élémentaire Ferdinand Buisson à une opération immobilière juteuse. Pour arriver à ses fins, elle a commencé par détruire la cohérence architecturale de l'avenue... et c'est une « maison des jeunes » qui sert d'alibi! Construite sur l'emplacement d'un pavillon ancien détruit par la Mairie en 2009, et juste à côté de l'une des plus belles maisons historiques du centre-ville, ce bâtiment préfabriqué brise irrémédiablement l'alignement du front bâti et sa cohérence, par ses proportions et les matériaux utilisés. Pour un coût de 1,3 millions d'euros aux frais du contribuable, on aurait pu attendre un projet architectural s'intégrant à son environnement. Cet exemple désespérant est à l'opposé de ce que bon nombre d'Antoniens réclament à travers notre association : un urbanisme de qualité, associant harmonieusement l'ancien et le contemporain. Il illustre combien l'alibi des bâtiments publics sert à faciliter des opérations immobilières de grande envergure, élaborées dans la dissimulation.

Intérêt public : la Mairie n'en fait qu'à sa tête...

Ne pas jeter sur la voie publique.

Bulletin d'adhésion

Membre actif : 12 € – Étudiant / demandeur d'emploi : 5 €.
Membre bienfaiteur et soutien pour les recours juridiques
(possibilité de reçus fiscaux pour les impôts) : 30 € et +.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____ E-mail _____

Je souhaite participer à des actions de l'association ☐ Inscription Yahoogroupes ☐

Respect du patrimoine, respect des administrés !

Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony

Nous attendions de cette enquête publique qu'elle réponde enfin à l'inquiétude des Antoniens sur l'avenir des derniers pavillons historiques du centre-ville (fin XIX^{è} – début XX^{è}). **Nous réclamons la protection des fronts bâtis visibles de la gare du RER Antony**, au moyen de l'article L123-1 7° du Code de l'Urbanisme.

Rendez-vous à la Mairie dans les horaires d'ouverture (dossier disponible à l'accueil), ou à l'occasion des rencontres prévues avec le commissaire enquêteur, Mme Catherine Polge : samedi 21 janvier 9h-12h, samedi 28 janvier 9h-12h, lundi 6 février 14h-17h.

RUA : « La parole est à vous »… Mon œil !

Même problème concernant l'avenir de la Résidence Universitaire. En couverture du bulletin municipal de Novembre 2011, la municipalité claironne : « La parole est à vous ». Mais pour tout dossier accompagnant le cahier de doléance, les Antoniens devront se contenter de… deux photocopies d'articles du bulletin municipal! Pour un dossier aussi important, c'est prendre les Antoniens pour des idiots.
La Mairie souhaite rénover la Résidence Universitaire. Très bien, car elle en a besoin! Mais qu'elle n'en profite pas pour construire son « quartier Jean Zay » de résidences de luxe, détruisant le cœur de cet équipement d'intérêt général!

Antoniens, défendons l'environnement et la qualité de vie de nos étudiants!

Exigeons le maintien sur le site, après reconstruction :

- des 2000 chambres d'étudiants restantes
  (il y en avait 3000 lorsque l'équipe Devedjian est arrivée à la Mairie),
- du gymnase et des terrains de tennis,
- du centre de santé,
- de la salle de spectacle et des salles d'exposition,
- du restaurant universitaire,
- des salles de travail et des groupes d'études
- du parc et des jeux pour enfants.

Sur ces terrains à proximité immédiate du parc de Sceaux, nous demandons le maintien d'une vraie Cité Universitaire, novatrice et ouverte sur le monde, véritable espace de rencontre entre les étudiants et tous les Antoniens. Écrivez sur le cahier d'enquête (disponible à l'accueil), ou en ligne sur le site de la Mairie :
http://www.ville-antony.fr/4-28073-Concertation-Amenagement-du-quartier-Jean-Zay.php

Pour vous informer sur les revers et les victoires de notre lutte, consultez notre site internet : www.aspea.fr

Soutenez l'ASPEA, qui travaille patiemment pour la sauvegarde du patrimoine dont tout le monde profite!

Bulletin d'adhésion

Adhérez par carte bancaire depuis notre site www.aspea.fr,
ou en envoyant un chèque à l'ordre de :
ASPEA – 3, rue de l'Abbaye, 92160 Antony.

L'ASPEA ne diffuse, ne donne ou ne vend en aucun cas les coordonnées de ses adhérents.

Ne pas jeter sur la voie publique.

www.aspea.fr